

LE SP95–E10: LA NOUVELLE ESSENCE EUROPEENNE



UNION FRANCAISE DES INDUSTRIES
PÉTROLIÈRES

Les raffineurs et les distributeurs français lancent en avril 2009 la future essence européenne:

- ❑ elle répond aux objectifs d'incorporation du plan *biocarburants* français
- ❑ adaptée aux véhicules postérieurs à 2000, sa mise en place met en jeu une logistique de transport et de distribution dédiée
- ❑ comme pour tous les biocarburants, le coût de cette nouvelle essence est sensible aux évolutions des prix des produits pétroliers et agricoles

- ▶ **LES BIOCARBURANTS**
- ▶ **LE MARCHÉ DES CARBURANTS AUJOURD'HUI**
- ▶ **LE SP95-E10**
- ▶ **ANNEXES**

LES BIOCARBURANTS

- ▶ **Les biocarburants: une source d'énergie issue de matières végétales**
- ▶ **La filière éthanol**

Les biocarburants: une source d'énergie issue de matières végétales

- Le terme *biocarburant* ou *agrocarburant* désigne:
 - *soit le produit pur issu de la plante : éthanol, huile*
 - *soit le produit issu d'une transformation permettant ou facilitant son incorporation dans un carburant fossile: éthyl-tertiobutyl-éther (ETBE), ester méthylique d'huiles végétales (EMHV)*
- Les biocarburants sont des sources liquides d'énergie renouvelables issues de matières végétales: *betterave, blé, maïs, pomme de terre, canne à sucre, tournesol, colza, palme, soja ...*
- Il existe actuellement deux filières de biocarburants de première génération correspondant respectivement aux utilisations *essence* et *diesel* :
 - *la filière éthanol pour l'essence (SP98, SP95, SP95-E10)*
 - *la filière huiles végétales pour le diesel (gazole)*

La filière éthanol

- L'éthanol est le produit obtenu par la fermentation du sucre extrait d'une plante (betterave, canne à sucre,...) ou de l'amidon (blé, maïs,...) puis purifié par distillation pour le séparer de l'eau

- L'éthanol purifié peut être:
 - mélangé dans des bases *essences* spécialement fabriquées pour cet usage. Généralement, le mélange se fait en raffinerie ou en dépôt au moment du chargement des camions qui approvisionnent les stations-service

ou

 - mélangé dans l'essence sous la forme d'ETBE après association avec de l'isobutène

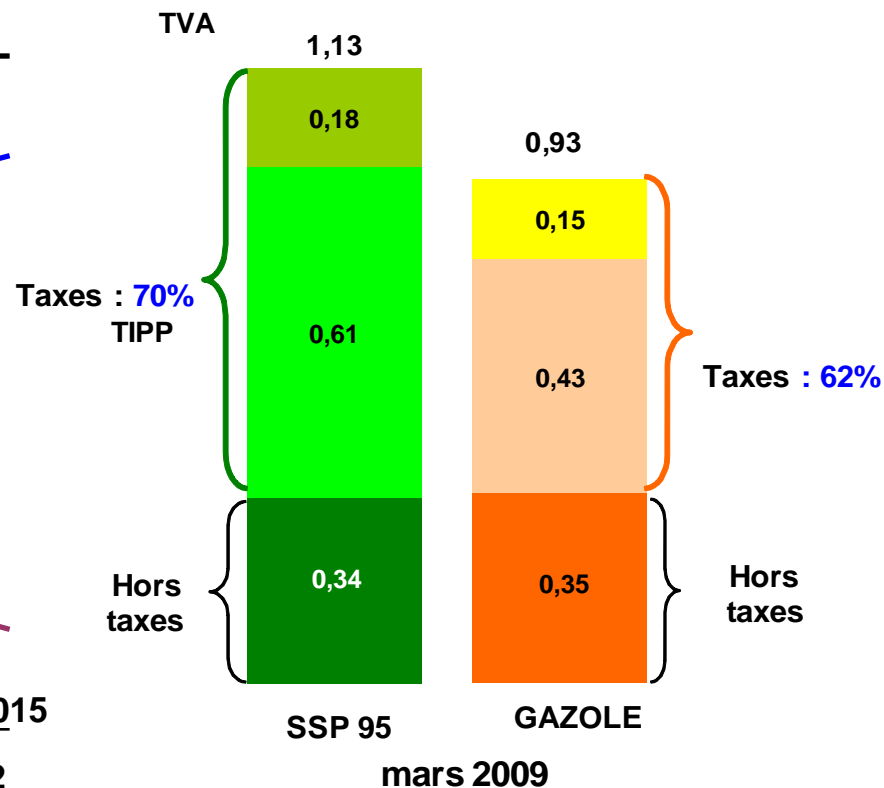
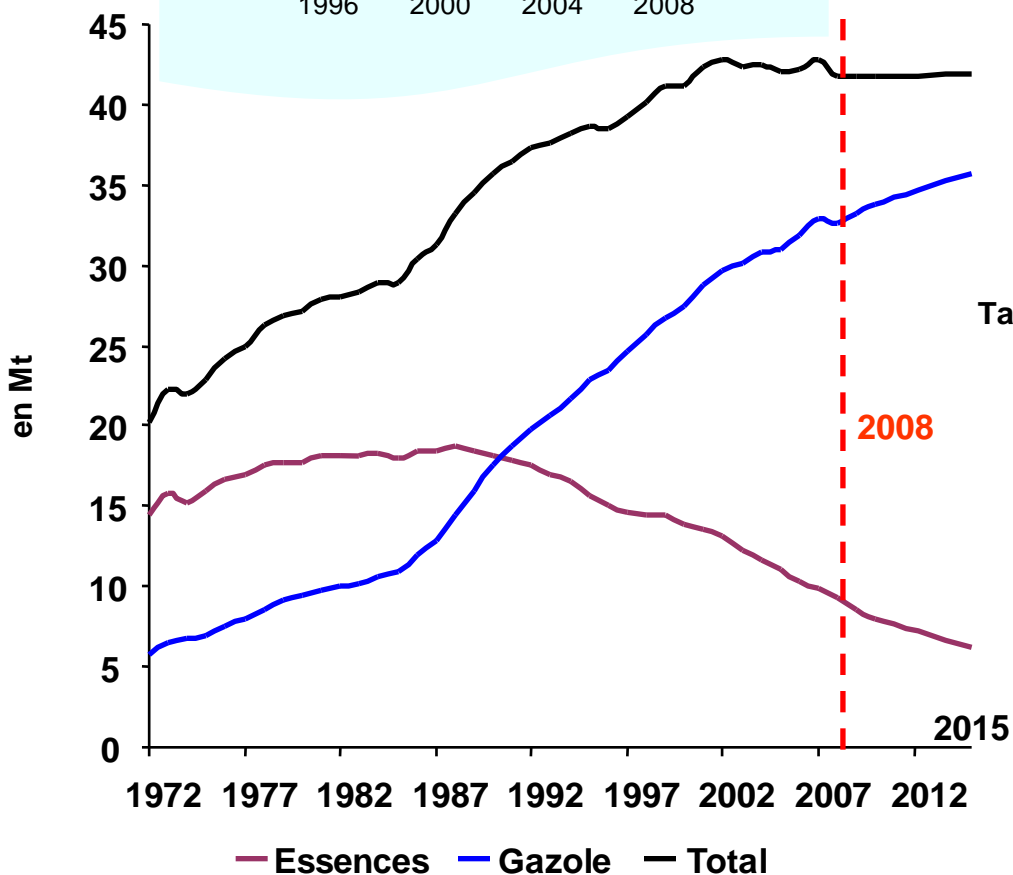
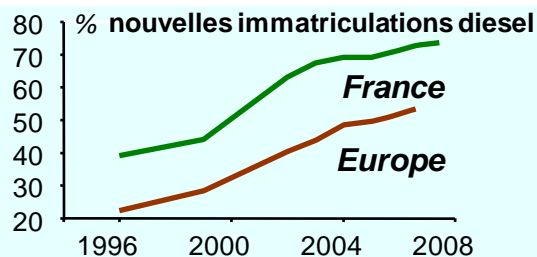
ou

 - associé à au moins 15% d'essence pour les véhicules *flexfuel* (Superéthanol – E85)

LE MARCHE DES CARBURANTS AUJOURD'HUI

- ▶ **Une forte diésélisation due à une taxation plus élevée de l'essence**
- ▶ **Un déséquilibre structurel qui s'amplifie**
- ▶ **Les objectifs français et les objectifs européens**

Forte diésélisation due à une taxation plus élevée de l'essence

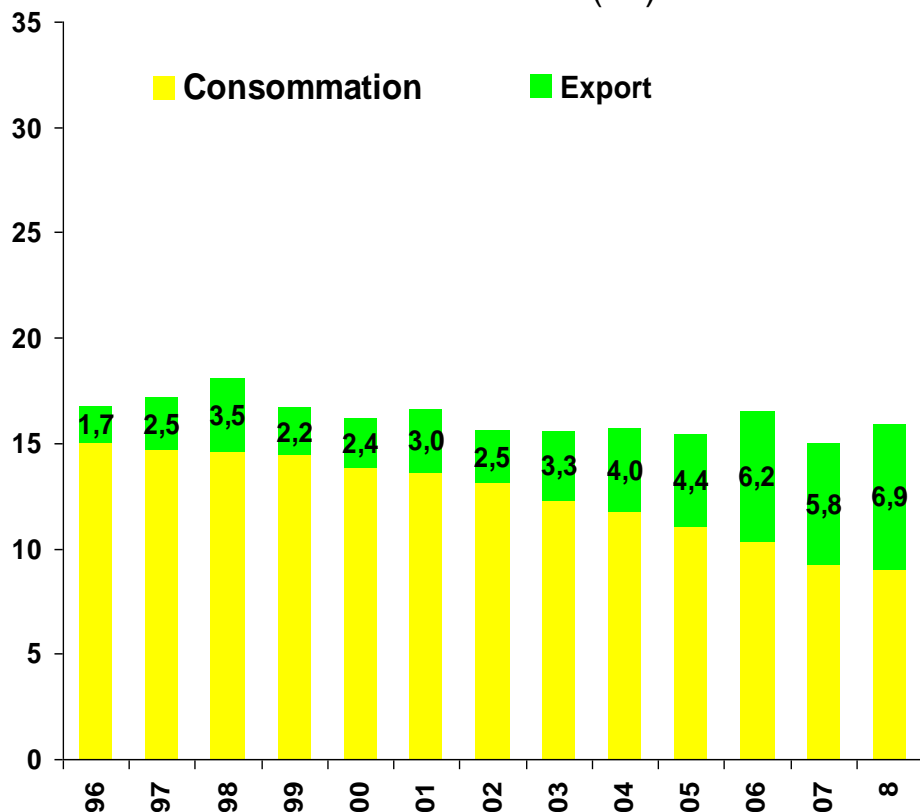


Un déséquilibre structurel qui s'amplifie

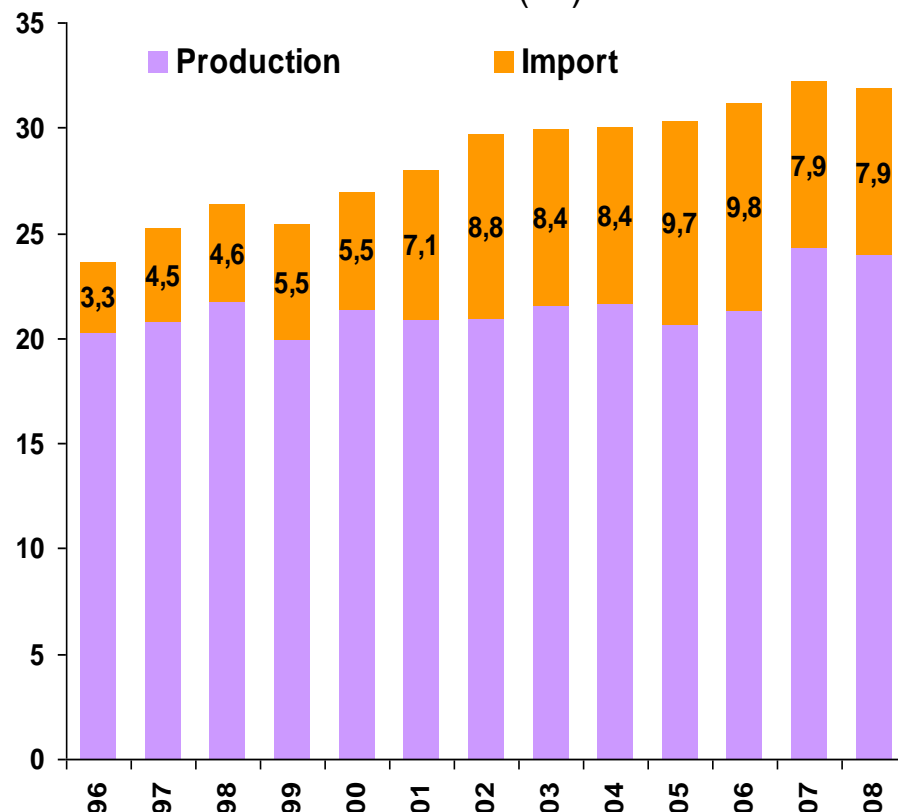
Essences : 43% de la production française exportée

Gazole : 25% de la consommation française importée

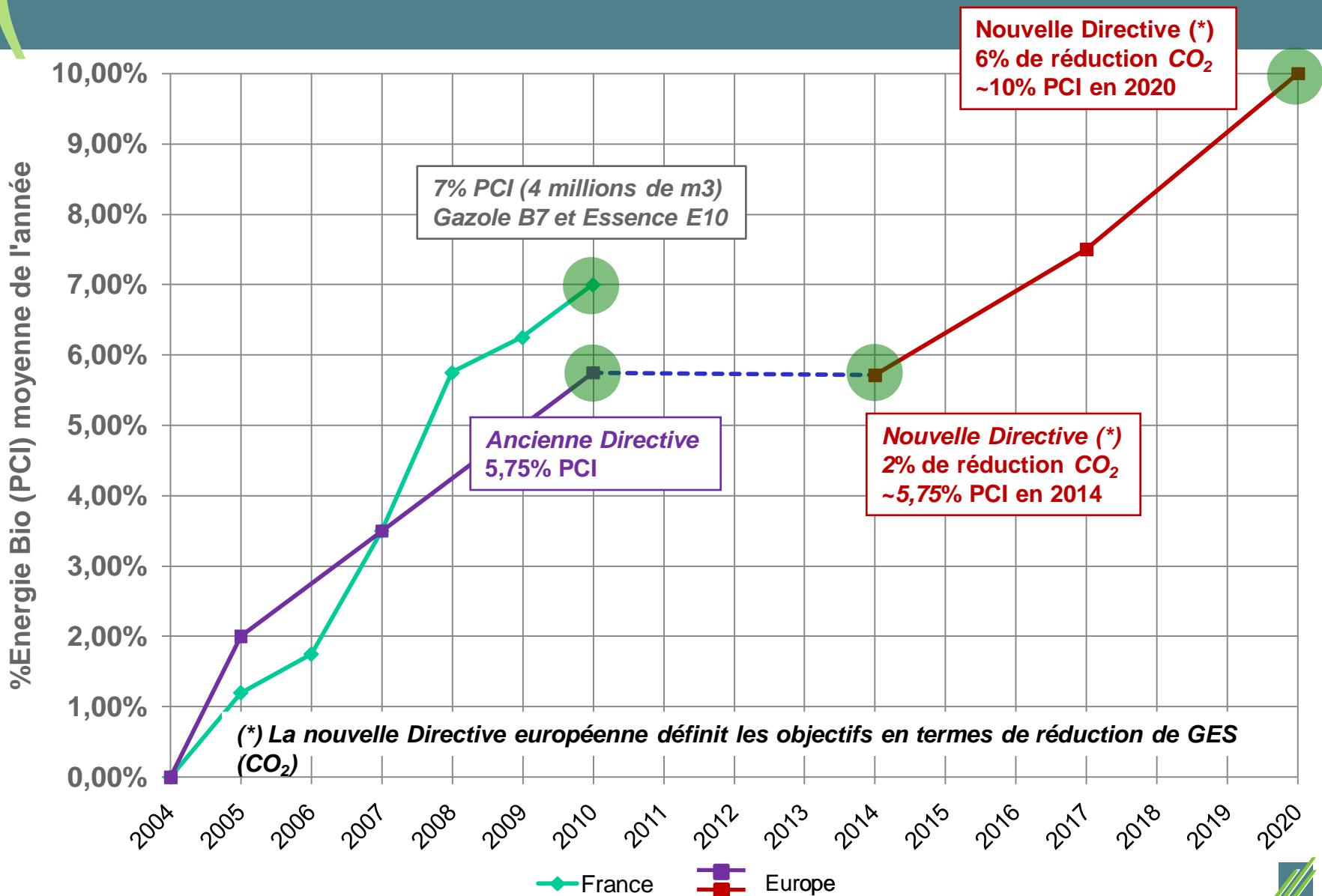
Essences (Mt)



Gazole (Mt)



Les objectifs français et les objectifs européens



LE SP95-E10

- ▶ **Qu'est-ce que le SP95-E10?**
- ▶ **Les caractéristiques du SP95-E10**
- ▶ **Les essences disponibles demain en station-service**
- ▶ **Le SP95-E10 et l'E85: deux fiscalités différentes**
- ▶ **Une mise en place progressive
en phase avec une logistique sophistiquée**
- ▶ **Les leviers économiques du SP95-E10**

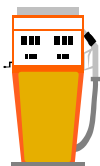
Qu'est-ce que le SP95-E10?

- ❑ Le SP95-E10 est la nouvelle essence qui remplacera progressivement le supercarburant actuel en Europe (le SP95)
- ❑ Le SP95-E10 est un carburant d'une qualité comparable à celle du SP95 actuel à ceci près que son contenu en éthanol peut atteindre 10% en volume ou son équivalent ETBE (5% seulement pour le SP95)
- ❑ En autorisant la distribution du SP95-E10 dès le 1^{er} avril 2009 l'Etat français permet la réalisation de ses objectifs d'incorporation de biocarburants et anticipe ainsi les objectifs européens

Les caractéristiques du SP95-E10

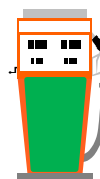
- ❑ La nouvelle directive *carburant* européenne admet une réduction des émissions de CO₂ allant de 32% à 71% suivant les filières de fabrication de l'éthanol. L'incorporation en plus grande quantité d'éthanol dans le SP95-E10 permet ainsi une réduction des émissions globales de gaz carbonique (CO₂), un des principaux gaz à effet de serre
- ❑ L'éthanol est un produit moins énergétique que l'essence fossile. Le passage de 5% à 10% d'éthanol dans les essences induit une légère surconsommation dans des conditions de conduite comparables
- ❑ Certains véhicules sont incompatibles avec le SP95-E10. Le site www.carburantE10.fr précise la liste des véhicules compatibles. La majorité des véhicules immatriculés depuis 2000 est compatible ainsi que certains véhicules plus anciens. En cas de doute, le plein pourra toujours être fait avec une essence classique (SP95 ou SP98)

Les essences disponibles demain en station-service



SP95 (5% volume maximum d'éthanol)

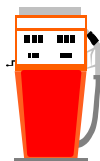
Compatibilité : tous véhicules (sauf véhicules anciens conçus pour l'essence plombée)



SP95-E10 (10% volume maximum d'éthanol)

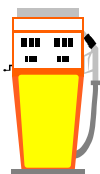
Commercialisation : à partir d'avril 2009

Compatibilité : véhicules immatriculés à partir de 2000. Pour les autres: vérifier sur www.carburantE10.fr



SP98 (5% volume maximum d'éthanol)

Compatibilité : tous véhicules (pour les véhicules anciens conçus pour l'essence plombée, additif requis)



Superéthanol - E85 (85% volume maximum d'éthanol)

Commercialisation : depuis janvier 2006

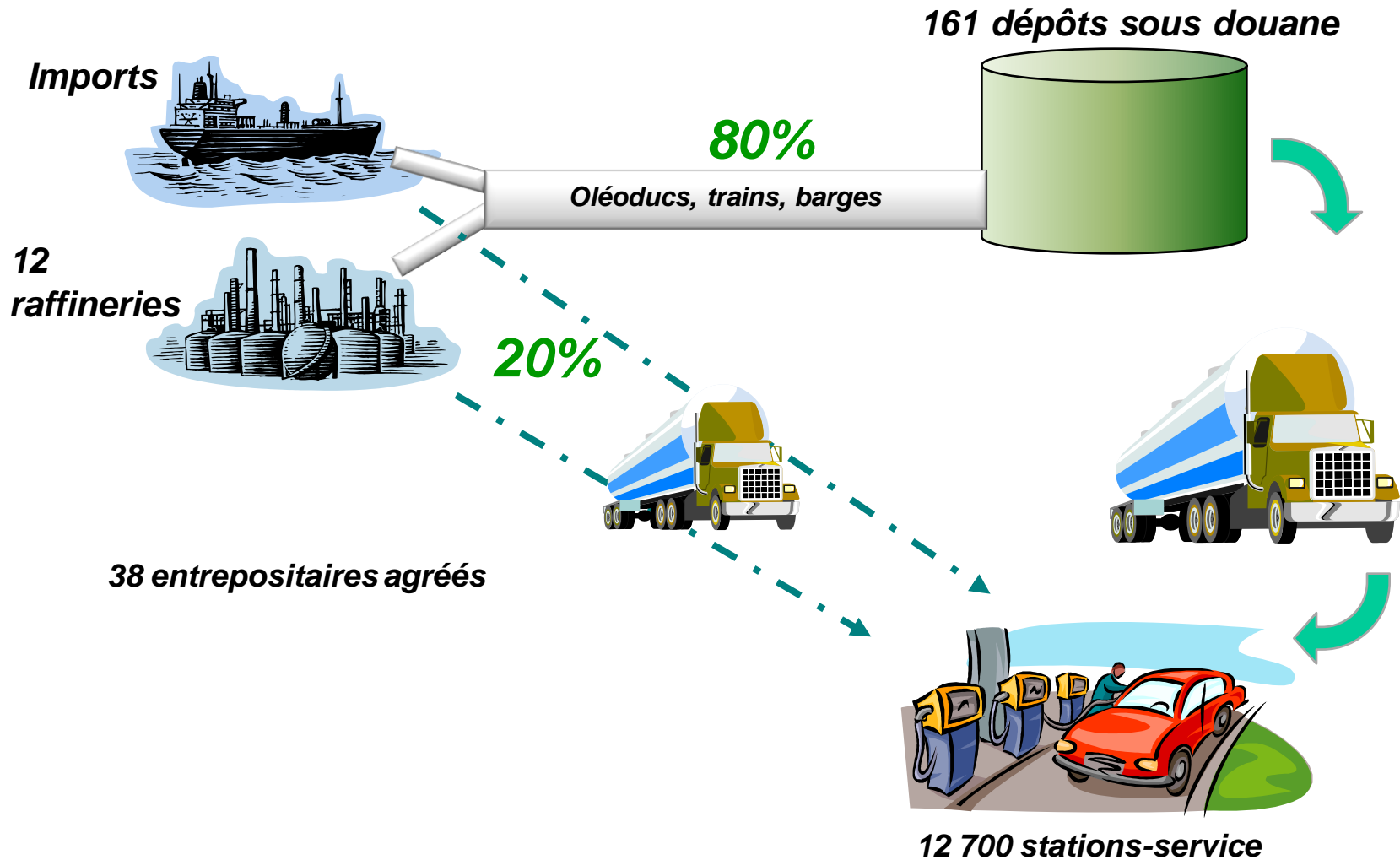
Compatibilité : véhicules adaptés dit flexfuel exclusivement

- ❑ La majorité des stations-service continueront à proposer aux véhicules incompatibles avec le SP95-E10 une essence SP95 ou SP98 compatible avec tous les véhicules

Le SP95-E10 et l'E85: deux fiscalités différentes

- ❑ Futur carburant européen, le SP95-E10 supporte la même fiscalité que le SP95
- ❑ Le Superéthanol E85 bénéficie d'une fiscalité réduite au minimum de ce qu'impose la réglementation européenne

Une mise en place progressive en phase avec une logistique sophistiquée

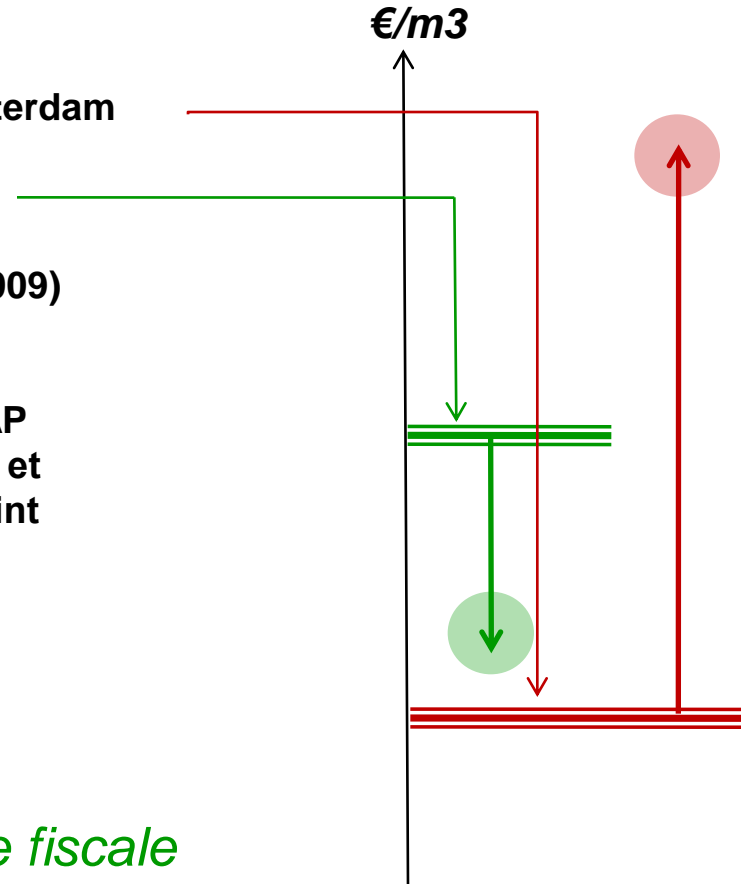


Les leviers économiques du SP95-E10

- ❑ Cours international de l'essence = cotation de Rotterdam
- ❑ Prix de l'éthanol agréé
- ❑ Aide fiscale accordée à l'éthanol: (210€/m³ pour 2009)
- ❑ Taxe Générale sur les Activités Polluantes. La TGAP diminue à mesure qu'est introduit du biocarburant et disparaît lorsque l'objectif d'incorporation est atteint

● *Coût du biocarburant après aide fiscale*

● *Coût de l'essence avec pénalité TGAP*



ANNEXES

Incorporations : les objectifs français

Contenu biocarburant en énergie (PCI)

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--|-----------------|------------------|--------------------|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Biodiesel (EMHV) | 1,2 % 420 kt | 1,75 % 628 kt | 3,50 % 1 299 kt | 5,75 %* 2 155 kt 6,26%(vol) | 6,25 %* 2 388 kt** | 7,00 %* 2 725 kt** |
| Bioessence (éthanol et q/p éthanol dans ETBE) | 1,2 % 180 kt | 1,75 % 260 kt | 3,50 % 498 kt | 5,75 %* 790 kt 7,62%(vol) | 6,25 %* 797 kt | 7,00 %* 831 kt |

* nécessite la modification des spécifications Française des carburants qui ne seront plus alignées sur l'Europe

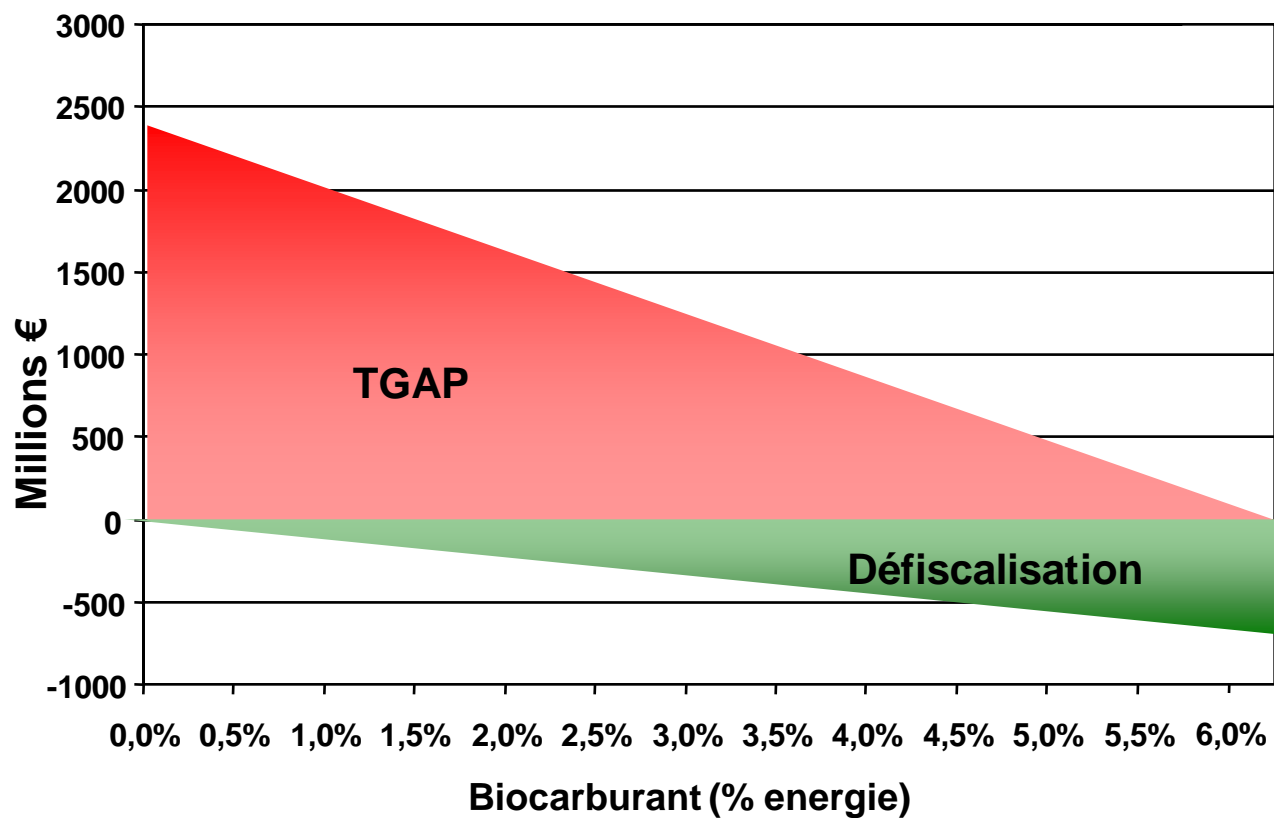
** nécessite un recours à l'importation

Les objectifs 2010 du gouvernement français anticipent de 6 ans la nouvelle directive *carburants* européenne

NB : les quantités d'éthanol peuvent varier selon les incorporations d'ETBE dans les essences

La taxation et l'incitation fiscale en France

2009 - Objectif 6,25% en énergie



TGAP M€ Défisicalisation M€